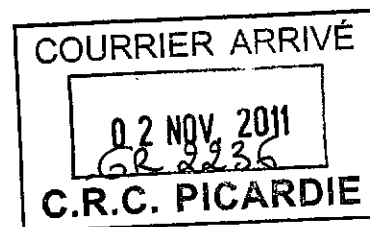


Senlis, le 28 octobre 2011

Monsieur Jean-Christophe CANTER
3, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
60300 SENLIS



à

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes de Picardie
Amiens

Objet : Observations au Rapport définitif de la CRC

Monsieur le Président,

Vous nous avez adressé le 30 septembre 2011 le rapport d'observation définitif de la gestion de la ville de Senlis sur la période allant de l'exercice 2003 à janvier 2010.

Nous notons les recommandations émises par l'instance de contrôle.

Sur le budget, et la situation financière : Nous considérons que les évolutions constatées constituent la contrepartie budgétaire de la politique que nous avons souhaitée mener à notre arrivée. Cette situation représente une augmentation des dépenses de fonctionnement qui était nécessaire compte tenu des carences constatées à notre arrivée (site internet, journal municipal, accueil périscolaire, volonté d'animation de la ville, etc).

Au sujet des dépenses d'investissement, nous avons programmé d'avoir recours à l'emprunt en limitant le niveau d'endettement de la Ville par les cessions immobilières puis, de procéder à une décrue de cet endettement en deuxième partie de mandat. Nous constatons que la municipalité actuelle a fait le même choix sur les cessions de biens immobiliers avec des fortunes diverses. Compte tenu de notre choix de maintenir autant que possible la fiscalité à un niveau constant, la marge d'autofinancement s'en est trouvée altérée. Les dysfonctionnements, l'absence de majorité stable et l'obstruction systématique de l'opposition en Conseil municipal ne nous ont pas permis de travailler sereinement pour procéder à d'éventuels correctifs ou pour sécuriser la conformité des opérations.

Nous tenons à souligner que l'augmentation de la pression fiscale sous notre mandat a été limitée à celle de l'inflation.

Les indicateurs de gestion de la Ville (voir INFRA) sont dans la moyenne des villes de même strate et la Chambre ne fait aucun commentaire particulier sur cette gestion.

Nous notons également que les anomalies constatées sur les RAR étaient également présentes du temps de l'ancienne Municipalité et pour des montants bien supérieurs à ceux constatés pour les exercices 2008 à 2010. Nous vous avons également alerté sur les montants portés au budget primitif 2011 par la nouvelle équipe municipale au titre des ventes immobilières. Opérations incertaines, tant dans son quantum que dans le délai effectif de sa réalisation. L'absence de ces ventes aura des conséquences autrement plus graves sur les finances de la Ville en fin d'exercice.

La gestion des ressources humaines ne révèle là encore aucune anomalie majeure. Les créations de postes ne sont que la résultante de notre politique volontariste et ambitieuse vis à vis des administrés.

Sur la commande publique, les dépenses de communication et d'événementiel, et la régie des dépenses.

Nous notons que la Chambre ne fait que confirmer ce que nous avons constaté et ce que nous déclarons depuis des années, à savoir des carences dans l'organisation des Services, ce qui a entraîné depuis 2003 des anomalies dans la passation des marchés. Ces « anomalies » ne nous sont nullement imputables, mais sont bien le résultat d'une carence dans l'organisation générale des Services et d'une absence de contrôle interne.

A aucun moment, il n'y a eu immixtion ou instruction des élus de notre majorité pour cautionner ce système qui existait bien avant notre arrivée. Nous tenons à rappeler avec force que le Maire ignorait totalement ces anomalies et ne pouvaient les découvrir par lui-même puisque non impliqué dans ces passations de marchés et que nous rappelons par ailleurs qu'il ne siégeait pas à la Commission d'appel d'offres. La seule et unique fois où le Maire a présidé la Commission d'appel d'offres, fut en juillet 2009 pour remplacer au pied levé le premier adjoint déclaré inéligible le jour même et qui présidait habituellement depuis mars 2008 cette CAO.

D'une manière générale, selon le tableau joint récapitulatif de l'annexe, nous notons que les différentes anomalies constatées dans la passation de marchés remontent au minimum à 2003 pour un montant cumulé de 200 à 300.000€ par an pour la période 2003 à mars 2008 uniquement sur les dossiers audités. Une analyse exhaustive de la situation aurait mis en lumière des anomalies pour des montants encore plus importants.

La période postérieure à mars 2008 montre une diminution de ces montants. En tout état de cause, ces anomalies révèlent surtout des pratiques non conformes des Services depuis une longue période, sans que cela ait par ailleurs suscité la mise en œuvre d'une enquête judiciaire. Il faut également noter que partant du principe que les Services travaillaient en conformité avec les dispositions réglementaires sur la passation des marchés, nous nous sommes plus axés sur la mise en place de nos engagements de campagne que sur la conformité des opérations escomptant une alerte des services concernés.

La Chambre met ainsi en lumière des anomalies toutes passibles de poursuites, pour des montants importants au titre de la gestion de Mr Dehaine : des achats de matériels informatiques pour 150 000 EUR, des prestations de décorations par le mari d'un cadre territorial pour 146 000 EUR, des prestations d'imprimerie pour 76 000 EUR, et des prestations de Conseil en communication auprès d'une entreprise mise en liquidation suite au changement de municipalité pour 150 000 EUR !!!

La Chambre s'attarde plus particulièrement sur les dépenses de communication et d'événementiel. Nous tenons à préciser que les dépenses de communication ont été engagées pour remettre à niveau ce Service au bénéfice des Senlisiens par un nouveau journal municipal et un site internet moderne, ce qui était loin d'être le cas auparavant.

Sur les dépenses d'événementiel, ces dépenses sont parfaitement comparables à celles des Rendez -Vous de Septembre organisés pendant des dizaines d'années par la Municipalité précédente... Le marché de Noël en particulier a été organisé par le Comité des Fêtes et relevait de sa seule responsabilité. Association indépendante de la Mairie, prenant ses

décisions sans en référer à la Mairie, nous ne pouvons être tenus pour responsables des choix de prestataires ou des modalités d'exécution de cette association au fonctionnement autonome. Si remarques et anomalies il y a, elles relèvent plutôt de sa responsabilité.

À posteriori, nous admettons que nous aurions dû appliquer un contrôle plus rigoureux. Nous considérons que la méthode de financement en 2008, a été protectrice des intérêts de la Ville lorsque l'on compare ces dépenses à celles effectuées en 2009 en régie municipale pour des montants nettement supérieurs.

Sur la régie des dépenses, l'utilisation de la carte bleue a fait l'objet d'observations de forme. Encore une fois, à aucun moment les Services en charge du contrôle : le Service Comptable ou le Trésorier municipal n'ont fait de remarques particulières sur l'utilisation de cette carte alors qu'ils avaient connaissance de son utilisation jugée par la Chambre « inappropriée », pour des montants conformes à ceux d'une ville de la taille de Senlis.

De surcroît, nous tenons à préciser que l'ensemble de ces dépenses a été effectuée exclusivement dans le cadre de la représentation du Maire auprès de responsables politiques, économiques ou élus et toujours en relation et dans l'intérêt de la Commune

Vous trouverez en deuxième partie des réponses plus détaillées à chacune de vos remarques ainsi qu'un tableau récapitulatif des dépenses qui ont fait l'objet d'une analyse par votre Chambre.

Nous saluons ici le travail de la CRC et regrettons seulement dans les trois années difficiles et agitées que nous avons connues sous notre mandat, de ne pas avoir eu ni le temps ni la disponibilité pour mieux organiser les commandes publiques de la ville de Senlis, ville qui fonctionnait sur des bases et des pratiques inappropriées depuis de très nombreuses années. Bien entendu, nous acceptons de prendre notre part de responsabilités en qualité d'élus ayant encore hérité d'un système dont nous ignorions le fonctionnement et pour lequel nous étions totalement étrangers, sans que cela exonère totalement ou partiellement toutes les autres parties prenantes à la gestion de la Ville qui ont perpétué ce système pendant de nombreuses années.

Nous formulons le vœu que vos recommandations ne servent pas à de bas règlements de comptes politiques mais qu'elles contribuent plutôt à faire rejaillir la vérité et à améliorer les processus de gestion de la Ville pour le plus grand bénéfice des Senlisiens.

COMMENTAIRES SUR LES CONSTATATIONS DE LA CHAMBRE.

Sur la présentation des comptes :

Vos observations portent plus particulièrement sur une comptabilisation plus rigoureuse des RAR, sur la présentation des annexes aux documents budgétaires et sur les informations à destination du public.

Sur les RAR de la section d'investissement

Sur le compte administratif 2007 : Le paragraphe 16 fait état de dépenses engagées non mandatées de 6 918 200 € et de titres restant à émettre de 9 005 800 €. Sur ces montants sont justifiés 1 109 850 € en dépenses (subventions). En revanche 8 000 000 € de recettes d'emprunts sont non justifiées par un engagement ferme d'un organisme bancaire.

Nous ne pouvons apporter de commentaires autres que ce constat relève de la gestion de l'ancienne Municipalité.

Nous constatons toutefois que ces montants ont été en baisse en 2008 lors de notre prise de fonction et nous admettons que compte tenu de notre arrivée en mars 2008 et de l'obligation de voter le budget dans les délais impartis nous avons entériné les chiffres et pratiques des services en charge de l'élaboration des états financiers de la Commune lors de l'élaboration et du vote du budget 2008.

Sur le compte administratif 2009, il est fait état de RAR en recettes de 3 693 000 € corrigées à 1 100 200 € au titre du compte administratif 2009.

Le budget primitif 2010 tenait compte des cessions immobilières qui étaient d'ores et déjà prévues en 2009. Compte tenu des difficultés rencontrées en fin d'année 2009 et tout au long de l'année 2010 et en l'absence de vote de ces cessions nous n'avons pu matériellement achever notre projet.

Toutefois, il est à noter que le compte administratif 2010 fait apparaître un déficit de 600 000€ environ, montant qui correspond globalement à la non prise en compte de la cession de l'immeuble de la place aux Veaux alors que le processus de vente était largement entamé, puis stoppé par la nouvelle majorité. Sur la base unique de cette vente et alors que nous avons pris le parti de pas avoir recours à l'emprunt pour 2,3M€ initialement prévu, de nos efforts de maîtrise des dépenses, ***le budget s'avérerait à l'équilibre avec une dette en baisse.***

Nous estimons qu'en l'absence des contraintes rencontrées fin 2009 et courant 2010 (refus de vote et obstruction systématique des décisions), les principes de sincérité et d'annualité budgétaire auraient été respectés. Ces principes selon vos observations sur les RAR de 2007 n'ont également pas été respectés pour des montants nettement supérieurs.

Nous notons également que les montants aux titres des RAR ont été largement diminués depuis 2007 et que nous nous étions engagés, dans le cadre de notre politique budgétaire, à assainir la situation et à se conformer aux principes budgétaires dans le cadre de notre mandat. Une remise en conformité immédiate dans le cadre d'un seul exercice budgétaire visant à diminuer en un coup les recettes et les dépenses au titre des RAR aurait créé une situation comptable déficitaire artificielle très difficile à mettre en place d'un point de vue politique, et qui nous aurait empêchés de développer notre programme d'investissement.

Cette constatation tend à prouver que les pratiques des Services financiers de la Ville correspondaient à des pratiques inappropriées de la comptabilité publique.

La situation financière

Il est indiqué que la situation financière s'est érodée jusqu'en 2009 en raison de la sollicitation des charges de fonctionnement et de la réalisation d'un programme d'investissement largement financé par l'emprunt.

Il est important de noter que lors des dernières années avant l'élection, plus aucun programme d'investissement important n'avait été mis en place et les services à la population avaient été négligés. Tout investissement ou dépense effectuée à partir d'un point particulièrement bas

entraîne automatiquement une augmentation importante en variation mais conforme à une situation standard en valeur absolue.

Cette sollicitation était un choix délibéré, maîtrisé et contrôlé et dont nous avons conscience en vue de répondre aux attentes légitimes de la population pour remettre à niveau les services offerts par la Ville. Et ce, compte tenu du manque d'investissements et de dépenses vis-à-vis de la population au cours du dernier mandat de notre prédécesseur.

Ces choix d'investissements devaient être financés en partie par des cessions immobilières et par l'emprunt car nous avons décidé de limiter la pression fiscale selon nos engagements de campagne.

Ce n'est que la situation politique dégradée tout au long de l'année 2009 qui ne nous a pas permis de mener à bien notre politique de cessions immobilières dont le produit des ventes aurait permis de maintenir les capacités financières de la Ville dans un contexte moins tendu. L'augmentation des charges de fonctionnement a permis de financer en particulier les actions suivantes :

Travaux dans les quartiers (aménagement de parkings à Bonsecours, à Villevert et rue Thomas Couture, aménagement du ponceaux de la rue de Meaux, réfection de la rue de la Chapelle avec mise en sécurité des abords du groupe scolaire de l'Argillère, piscine à 1€, développement du périscolaire, gratuité de la bibliothèque, PASS Famille et PASS Sport, navette gratuite pour desservir le centre commercial Intermarché, mise en place du Conservatoire Municipal de Musique, etc...

Nous notons que la nouvelle Municipalité a repris à son compte tant les choix d'investissements que les moyens de les financer ce qui prouve la pertinence de cette politique. (ventes programmées de 2,7 M€ et recours à l'emprunt pour 2,3 M€).

Bien entendu, la situation dégradée en 2010 ne nous a pas permis de poursuivre comme nous l'aurions souhaité cette politique de vente des biens dont certains représentaient plus une dépense et un fardeau en matière de dépenses de fonctionnement. A contrario, la Ville s'en est trouvée légèrement désendettée.

En ce qui concerne les principaux indicateurs financiers,

Même si la dette moyenne par habitant est supérieure à la strate de villes de même importance le niveau d'endettement à fin 2010 net du remboursement d'emprunt (18 789 395 €) est comparable à celui de 2004 (19 516 482 €)

	Budget 2010	strate ville Picardie
Dépenses de Fonctionnement/habt	1 421€	1 437€
Dépenses équipement/hbt	206€	324€
% de dépenses de personnels/ Dépenses de fonctionnement	55,20%	55,10%

Ces indicateurs sont très proches des indicateurs moyens des villes de mêmes strates en Picardie, ce qui prouve une nouvelle fois que la sollicitation du budget correspond uniquement à la mise en place des mesures destinées à la population. En résumé, c'est la situation antérieure qui était anormale par la faiblesse des dépenses d'investissements et de fonctionnement.

EVOLUTIONS DES EFFECTIFS.

A notre arrivée nous avons constaté une faiblesse des structures des Services de la Ville tant dans l'organisation que par le nombre de personnes.

Absence d'un Service informatique, Service communication atrophié et désuet, carence de certains Services destinés au public.

A la suite d'un audit organisationnel, il fallut reconfigurer l'organisation des Services, ce qui a conduit à un certain nombre d'embauches en rapport avec la gestion moderne d'une ville de la taille de Senlis. Dans le même temps, des embauches ont aussi été nécessitées par de simples contraintes administratives et réglementaires comme, par exemple, la délivrance des passeports biométriques ou la mise en place du CLSPD (1 personne) ou de la surveillance des cantines (8 personnes)

Ainsi ces nouveaux emplois correspondent à des besoins de services vis-à-vis de la population ou par des besoins de renforcement des structures dont principalement :

- Passage en temps plein de 13 postes en temps partiel en milieu périscolaire équivalent à 5 temps pleins
- Création d'un service informatique : 1 personne
- Création d'un service communication/site internet : 2 personnes
- Création de 2 postes de maîtres nageurs
- Création de 2 postes d'assistantes maternelles
- Recrutement 3 agents suite à la municipalisation de l'École de musique
- Embauche de 8 agents pour la surveillance des cantines

Cas de l'emploi d'attaché territorial chargé d'une mission de journaliste.

Nous prenons note des remarques formulées. Ce poste revêtait à notre sens un caractère particulièrement stratégique nécessitant une confiance totale avec l'organe exécutif. Par ailleurs, compte tenu du chantier particulièrement important lié à la refonte du journal municipal, du site internet et de la politique de communication à mettre en place à l'appui de la politique que nous souhaitions mener, il avait été décidé de procéder à cette embauche sous la forme d'un emploi de non contractuel. Toutefois, à aucun moment, le service du personnel en charge de vérifier la conformité des embauches ne nous a alertés sur les différentes anomalies constatées.

CONCOURS DU SECTEUR ASSOCIATIF.

A notre arrivée, nous avons constaté qu'il n'avait jamais été mis en place d'outils de contrôle ou d'aides à la décision du versement des subventions. Il semblait que ces subventions étaient versées selon des critères subjectifs en fonction de l'appartenance ou non aux réseaux proches de l'ancienne Municipalité.

Le dossier de subvention dans lequel il était également demandé à l'association de faire un bilan de ses actions et ses prévisions pour l'année à venir à défaut d'être parfait, représentait une première réponse à notre volonté de mieux contrôler les actions des associations, et le versement de subventions en rapport avec le bénéfice apporté à la Commune.

Les dossiers ont été ensuite centralisés par l'adjointe en charge des associations.

Une nouvelle fois, la situation tendue en 2010 qui s'est également soldée par le retrait des délégations de l'Adjointe aux associations n'a pas permis de poursuivre notre politique de versement et de contrôle des subventions.

Nous indiquons toutefois, que les associations qui bénéficiaient des subventions les plus importantes devaient signer une convention d'engagement avec la Ville assortie d'un système de bonus.

Nous constatons une nouvelle fois que les dispositions de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 ne sont toujours pas appliquées par la Municipalité dont les Services semblent ignorer les obligations qui leur incombent.

Cercle des Nageurs de Senlis :

Nous n'avons pas de remarques particulières. Nous avons entériné les pratiques qui semblaient être de cours depuis de nombreuses années (depuis 1996). Nous n'avons pas eu matériellement le temps de revoir ce dossier.

COMMANDES PUBLIQUES

Notre équipe est arrivée après une période de gestion de 37 ans avec le même exécutif dont les pratiques anciennes et parfois « paternalistes » ne répondaient plus aux obligations de rigueur qu'exige une gestion plus moderne de la Commande publique demandée par les autorités de tutelle.

Ces pratiques semblaient perdurer depuis de très nombreuses années. Il faut également noter que la nouvelle équipe jeune et inexpérimentée n'avait pas de compétences particulières en matière de Commandes publiques.

Force est de constater que ce rapport met en lumière une carence évidente que nous avons également constatée à notre arrivée. Cependant, nous souhaitons également rappeler que nous nous étions dans un premier temps focalisés sur la réalisation de nos engagements de campagne et que nous comptions sur le professionnalisme et la compétence des fonctionnaires territoriaux pour nous alerter sur les éventuelles contraventions aux pratiques des commandes publiques.

Partant de ce postulat, c'est dans ce sens que nous avons dans un premier temps demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure des marchés inférieurs à 90 000€ par souci d'efficacité puis dans un souci de premier contrôle instaurer un système de double visa.

Avec le recul, il nous semble évident que nous aurions dû dans un premier temps organiser un système central des commandes publiques.

C'est ainsi que nous avons souhaité mettre en place dès octobre 2009 un système plus rigoureux assorti de la création d'un « Service achats ». Une nouvelle fois, les difficultés rencontrées en 2010 ne nous a pas permis de travailler sereinement dans ce sens. Il est devenu quasiment impossible de recruter un agent « volontaire » en charge de ce service compte tenu des ennuis judiciaires en relation directe avec la passation des marchés publics.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble des marchés passés en commission d'appel d'offres, dont les membres de l'opposition étaient représentés, ont toujours fait l'objet d'un vote à l'unanimité des participants.

Nous joignons en annexe un tableau récapitulatif des différents marchés passés entre 2003 et 2008 qui prouve que ces irrégularités constatées par la Chambre remontent bien avant notre gestion des affaires de la Commune et pour des montants de plus de 300 000 € par an en moyenne pour les marchés audités.

Publications des marchés

Le présent rapport met en lumière l'absence de publication des marchés depuis 2005 soit 3 ans avant l'arrivée de la nouvelle Municipalité.

Les marchés ont, par la suite, été publiés en 2010.

7) Régie des dépenses

Nous avons souhaité mettre en place une Régie pour les frais de représentation.

Les dépenses engagées ont toutes été faites dans le cadre de l'autorisation d'engagement de la Régie.

Le rapport met en lumière l'absence de la tenue des registres obligatoires par le régisseur et son suppléant.

Nous souhaitons également préciser qu'à aucun moment les Services comptables ne nous ont alertés sur l'utilisation inappropriée de la carte bleue.

De plus, le Trésorier municipal n'a jamais exprimé la moindre réserve ou le moindre avis sur l'utilisation de cette carte, dont il savait qu'elle était utilisée par le Maire dans le cadre de ses déplacements.

Concernant la détention de cette carte, nous souhaitons rappeler qu'elle était détenue par le régisseur ou par sa suppléante et qu'elle était remise au Maire en cas de besoin. Preuve en est que le régisseur a utilisé à maintes reprises cette carte pour son usage personnel.

Dépenses de communication et événementiel.

Le rapport se focalise plus particulièrement sur les dépenses de communication ou d'événementiel liées à la période 2008 à 2010.

Restant toujours en appui de notre volonté d'apporter de nouvelles manifestations pour les administrés, nous avons adopté une politique volontariste des événements destinés à ponctuer les festivités de la ville de Senlis.

Dans notre souci d'efficacité, de souplesse et compte tenu de la charge de travail déjà très importante de l'équipe en place et des Services municipaux, il nous est apparu plus opportun de sous-traiter en partie la mise en place du Marché de Noël au Comité des Fêtes qui était déjà par le passé en charge de cette animation et de nombreuses autres manifestations. Cette pratique existait depuis au moins 2004. C'est dans ce sens que la Ville a assorti sa subvention exceptionnelle d'un contrat d'objectifs avec cette association. Par la suite les différents points exposés dans l'organisation de cette manifestation relève de la seule décision et responsabilité de ce Comité des Fêtes sans que la Ville n'ait eu à aucun moment un droit de regard tant sur la légalité que sur la manière dont les contrats ont été passés avec les différents prestataires, la Ville se bornant à assurer un soutien logistique auprès du Comité des Fêtes.

Les différentes irrégularités constatées dans ce rapport ont échappé à la Municipalité dans la mesure où la prestation a été sous-traitée au Comité des Fêtes qui s'est retrouvé autonome dans le choix des moyens mis en œuvre.

Sur ce point, nous ne partageons pas l'avis de la Chambre : nous estimons que la Ville n'a jamais eu pour vocation de devenir propriétaire de chalets en bois, source d'immobilisation financière. Il s'avère également que le choix de laisser le Comité des fêtes gérer et organiser

les manifestations a été plus économique au final pour la Ville, comme l'atteste le coût de la location d'une patinoire en 2009 par la ville pour un montant 75% plus important qu'en 2008.

Enfin, nous regrettons que la Chambre ne se soit pas penchée sur l'organisation des « Rendez-vous de Septembre » ce qui lui aurait permis de mettre un peu plus en lumière les liens confus entre : le Président de l'association en charge d'organiser la manifestation et la société de conseil en communication domiciliée à son adresse qui a facturé en dehors de toutes règles des études dont personne n'a trouvé traces pour un montant de 150 000 EUR entre 2003 et 2008.

Peut-on réellement considérer qu'un cocktail de 23 000 € ou des achats de bouteilles de champagne pour 10 000 € en dehors de toute concurrence sont également protecteurs des intérêts de la Ville ?

CONTRÔLE DE GESTION, CONTRÔLE INTERNE.

Forts des différentes anomalies constatées dans la gestion des commandes publiques, nous avons projeté la création de ce poste. Bien malgré nous, il s'est avéré impossible de finaliser ce projet courant 2010 compte tenu des difficultés rencontrées par l'équipe municipale en place.

Toutefois, nous touchons aussi à la problématique de la difficulté de maîtrise des dépenses publiques par des fonctions de contrôle et de supports, sources d'une augmentation des frais de fonctionnement de la Mairie, alors que dans le même temps l'État transfère de plus en plus de compétences vers les communes et que les administrés réclament des services plus nombreux et plus diversifiés.

Jean-Christophe CANTER

